



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### (SELON DIRECTIVE 91/155/CEE)

#### 1 : IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

1.1 Les informations de cette fiche de sécurité sont applicables pour les produits suivants : **OXYDE BAYER ROUGE 110, 130, 140**

1.2 SOCIETE :	<b>STE DES OCRES DE France</b>
Adresse :	IMPASSE DES OCRIERS – BP 18
Service à contacter :	84401 – APT CEDEX
Numéro d'urgence	Tél : 04.90.74.63.82 BAYER SA TEL 01.49.06.50.00

#### 2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

	C.I Pigment rouge Fe 2O3, N° CAS : ( 1309 – 37 – 11)
--	--

#### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Produit non dangereux pour la santé ou l'environnement selon les critères de l'Union Européenne (UE)
--

#### 4. PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau. En cas de persistance de l'irritation des yeux, consulter un Ophthalmologiste.
---

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : aucune restriction en cas d'incendie à proximité.
---

#### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Ramasser en évitant la formation de poussières.
---

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation	Pas de mesures particulières requises. Eviter de créer trop de poussières et utiliser un équipement anti-poussière si nécessaire.
7.2 Stockage	Au frais et à l'abri de l'humidité Protection contre les incendies et les explosions : pas de mesures particulières requises.

#### 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Pour le contrôle de l'exposition voir chapitre 15.

Protection des yeux : Lunettes de protection

Protection respiratoire : masque filtrant anti-poussières en cas de dépassement des valeurs limites d'exposition.

Il importe cependant de respecter les mesures de sécurité habituelles pour la manipulation de produits pulvérulents.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :	pulvérulent
Couleur :	rouge
Odeur :	inodore
Température de fusion :	> 1000°
Masse volumique	5 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Masse volumique apparente :	600 – 1000 kg/m <sup>3</sup> à 20°C
Pression de vapeur	non applicable
Viscosité :	non applicable
Solubilité dans l'eau	insoluble
Valeur du ph :	5,5 – 7,5 à 50 g/l d'eau à 20 °C
Point d'éclair	non applicable
Température d'inflammation	non applicable
Limites d'explosibilité :	non applicable

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

Décomposition thermique : pas de décomposition à condition de respecter les prescriptions d'utilisation.

Produits de décomposition dangereux : non applicable

Réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse observée.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : DL50 par voie orale, essai sur le rat : > 5000 mg/kg

Peau de lapin (24 h) : non irritant

Œil du lapin : non irritant

(Etudes faites par l'institut de toxicologie de Bayer AG)

Selon les connaissances actuelles, les pigments de Bayferrox sont physiologiquement inoffensifs ; cependant en cas de contact avec les yeux, et sous l'action mécanique des poussières, risque de légère irritation momentanée des muqueuses oculaires et ce dans des conditions extrêmes.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité aiguë sur les poissons : ide mélanote ( *Leuciscus idus*) CLo : > 1000 mg/l

Toxicité sur les bactéries : Pas d'effet nocif sur *Pseudomonas putida* : > 1000 mg/l

(examens réalisés à l'institut d'Analyses Ecologiques et résultats de Bayer AG)

En raison de l'insolubilité pratiquement totale dans l'eau, il se produit une séparation lors de toute opération de filtration ou de sédimentation.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Vérifier l'aptitude du produit à être réutilisé.

Peut être évacué vers une décharge appropriée en respectant les règlements officiels locaux.

En cas de quantités importantes, retour au fabricant.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

GGV See / IMDG – Code :

N° UN:

MFAG:

EmS:

PG :

MPO:

RTMD – R :	Classe-- N°--	RID / ADR : Classe--	N°--
ADNR :	Classe-- N°--	Cat--	ICAO / IATA – DGR : Not rest
Déclaration expédition par voie terrestre :--			
Déclaration expédition par voie maritime :--			
Déclaration expédition par voie aérienne :--			
Autres informations			
Non dangereux pour le transport. Tenir à l'écart des denrées alimentaires.			

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

<p>Le produit n'est pas soumis à étiquetage.</p> <p>Poussières :</p> <p>VME = 5 mg/m<sup>3</sup> en poussières alvéolaires et 10 mg/m<sup>3</sup> en poussières totales.</p> <p>Fer (oxyde de Fe<sub>2</sub>O<sub>3</sub>, fumées en Fe) : VME = 5 mg /m<sup>3</sup> (France)</p> <p>Valeur CMA (poussières fines) : 6 mg/m<sup>3</sup> en tant qu'aérosols alvéolaires</p> <p>Arrêté du 11 juillet 1977, fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale : non concerné</p> <p>Articles L 461 – 1 à L 461 – 7 du code de la Sécurité Sociale : Déclaration obligatoire d'emploi à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et à l'inspection du Travail : non concerné.</p> <p>Loi du 19 juillet 1976 et décret d'application du 21 septembre 1977, relatifs aux installations classées. N° de la nomenclature, susceptible(s) d'être pris en compte : 2517. Consulter la DRIRE</p>
---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

<p>Les informations portées sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.</p> <p>Cette fiche de donnée de sécurité décrit le produit sous le seul aspect de la sécurité. En aucun cas ces informations ne sauraient être prises comme des garanties de qualité.</p>
---